

# TRADE OBSERVER

Le bulletin d'information de CustomsBridge

Juin 2022

# 31

Metaverse &  
Digitalisation

**LE METAVERSE, UN SECTEUR D'AVENIR ?**

**LA DIGITALISATION DE LA SUPPLY CHAIN EN 2022**

**BIEN COMPRENDRE LA CLASSIFICATION DOUANIÈRE  
EN 5 QUESTIONS**



## LE METAVERSE, UN SECTEUR D'AVENIR ?

**Estimé à 4 460 milliards d'euros en 2019, le marché mondial du numérique poursuit son développement : en 2022, il devrait connaître une croissance de 7,1%. Ce secteur, qui constitue le présent et l'avenir de nos sociétés, est mère des plus grandes entreprises mondiales comme Alphabet, Tencent, Microsoft, Meta ou Google.** Celles-ci misent désormais sur un nouveau secteur censé compenser la perte de croissance des réseaux sociaux venus à bout de leur rentabilité : le Metaverse.

Le metaverse est un **monde en ligne** persistant **doté d'une économie** développée, qui peut être expérimenté en réalité virtuelle par un nombre (en théorie) illimité de personnes. Initialement plutôt destiné au monde des jeux vidéo, **il touche aujourd'hui le monde de l'entreprise et de la cryptomonnaie, offrant de belles perspectives de croissance.**



En effet, si la crise de la Covid-19 a largement démocratisé le télétravail et la visioconférence, ces pratiques ont de nombreux désavantages, notamment vis-à-vis de la cohésion d'équipe.

Le metaverse pourrait bien y pallier en **permettant aux employés d'échanger efficacement** plus ou moins formellement, sans sacrifier la communication non verbale grâce à la réalité virtuelle. La société américaine de conseil en management Accenture dispose d'ailleurs déjà d'un espace virtuel semblable, alors qu'en France ce sont les écoles de commerce qui innovent en proposant à leurs élèves **des campus virtuels.**

Cependant, ne faisant pas exception dans le numérique, le metaverse demeure principalement américain et chinois. Malgré l'incertitude de son potentiel, les investissements des deux cadors se multiplient tandis que l'Europe peine à s'imposer. Malgré la volonté d'E. Macron de créer un **metaverse européen** ; Bruxelles, qui manque d'un « Géant Européen », ne parvient pas à centraliser les investissements et se contente comme souvent de suivre son allié américain.

En plus des questions financières et légales qui font actuellement débat, les limites techniques, notamment liées au nombre de participants en simultané et à la qualité de l'image, ne seront pas franchies de sitôt. Le metaverse parfois fantasmé en fuite du réel se développera aux dépens du réel, **en consommant toujours plus de bande passante, de matériaux et d'énergie.**

## LA DIGITALISATION DE LA SUPPLY CHAIN EN 2022

**La prise de conscience de la nécessité de digitaliser la Supply Chain n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, la crise de la Covid-19 a eu valeur d'électrochoc en la matière, tant elle a ébranlé la chaîne d'approvisionnement des entreprises (pénuries, inflation, difficultés de transport, modification de la demande, confinements...).**

Ainsi, une étude de CSMCP (Le conseil des professionnels de la gestion de la chaîne d'approvisionnement) montre que **93% des acteurs de la Supply Chain sont engagés dans un processus de digitalisation** de leur chaîne d'approvisionnement. **Quel est donc l'intérêt de digitaliser la Supply Chain d'une entreprise et quelles sont les difficultés rencontrées ?**



La digitalisation de la Supply Chain offre de **nombreux avantages** aux entreprises. Le premier est de **rapprocher l'offre et la demande**, principalement en améliorant la communication interne et externe des entreprises, avec les fournisseurs et les clients.

Les nouvelles technologies permettent également de **mieux organiser la chaîne d'approvisionnement** et de mesurer de façon pertinente les indices de performance, dans une logique d'optimisation. Globalement, les TIC (technologies de l'information et de la communication) permettent de concentrer le travail du personnel d'une entreprise sur les opérations à haute valeur ajoutée.

Cependant, plusieurs facteurs viennent freiner cette digitalisation. Le premier est le manque de personnel : si le monde est touché par de nombreuses pénuries de pièces détachées, le personnel qualifié manque également aux entreprises. Celles-ci ont besoin de séduire des profils capables de réussir cette transition et subissent parfois le manque de qualifications de leurs effectifs dans les outils du numérique. **Ce manque d'expertise toucherait 53% des entreprises engagées dans un processus de digitalisation de la Supply Chain (+12% en un an).**

La volonté de digitaliser la chaîne d'approvisionnement se heurte également à la crainte des nouvelles technologies et à la réticence des acteurs de la Supply Chain à modifier leurs habitudes. Un tiers des entreprises seraient concernées par cette méfiance des TIC. En résulte parfois un **sentiment de déconnexion** entre les décideurs et les opérateurs qui ne mesurent pas toujours l'intérêt de technologies qui leur sont imposées.

**Si les entreprises semblent donc avoir pris conscience de la nécessité de moderniser leurs approvisionnements conformément à la logique de leur siècle, il reste beaucoup à faire dans ce domaine.**

## BIEN COMPRENDRE LA CLASSIFICATION DOUANIÈRE EN 5 QUESTIONS

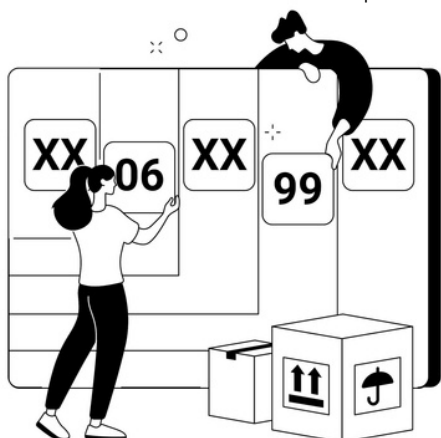
### 1 QU'EST-CE QUE LA CLASSIFICATION DOUANIÈRE?

Pour **garantir leur conformité** et optimiser le **montant de leurs droits de douane**, les acteurs du commerce international doivent **maîtriser leur classification douanière**. Classer les marchandises est un métier qui requiert les connaissances des fondamentaux, des compétences et un savoir-faire.

Toutes les marchandises qui traversent les frontières doivent faire l'objet d'une **déclaration douanière**. **La classification douanière est indispensable à toute importation ou exportation**. Ce code de classification permet d'établir le pourcentage de droits de douane applicables lors de l'importation d'un produit.

### 2 COMMENT EST-ELLE STRUCTURÉE ?

Un numéro **à 10 chiffres** permet d'identifier le tarif douanier à renseigner lors de la déclaration :



- **Les 6 premiers chiffres** de la nomenclature représentent la position du Système Harmonisé (SH), encadré par l'Organisation Mondiale des Douanes. Le système harmonisé sert à la codification des marchandises à l'échelle mondiale.
- **Le code à 8 chiffres**, aussi appelée nomenclature combinée (NC), a été mise en place par l'Union européenne. Cette nomenclature combinée détermine, entre autres, les droits de douane à l'importation dans l'UE et permet l'élaboration des statistiques du commerce international.

- **Le code à 10 chiffres** indique le tarif intégré des communautés européennes. Les 2 chiffres ajoutés à la nomenclature combinée (8 chiffres) déterminent les réglementations européennes douanières et commerciales (suspensions et préférences tarifaires ou droits anti-dumping) à l'importation dans l'Union européenne.

Exemple

6	2	0	4	4	1	0	0	0	0
#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7	#8	#9	#10
Système harmonisé - mondial - OMD - 6 chiffres									
Nomenclature combinée - Europe - 8 chiffres									
Tarif intégré communautaire - Europe - 10 chiffres									



### 3 COMMENT DÉTERMINER LE CODE DOUANIER D'UN PRODUIT ?

Il est tout d'abord nécessaire **d'identifier correctement sa marchandise** puis de consulter la nomenclature, les dénominations et d'appliquer les règles et les notes.

Pour les marchandises reprises nommément dans le tarif ou ne posant pas de difficultés de classement, un déclarant expérimenté pourra classer, plus ou moins rapidement, la marchandise.

En s'aidant éventuellement d'**un outil d'aide à la recherche de classement douanier comme la solution Customs Bridge**. Il pourra également faire appel à un conseil, à un commissionnaire en douane, par exemple, et/ou à la douane.

Pour les autres, ce peut être plus compliqué : il pourra alors faire appel à un conseil, un commissionnaire en douane.

### 4 COMMENT CONNAÎTRE LES MESURES ASSOCIÉES À MON PRODUIT ?

Les mesures applicables sont **mentionnées au regard des positionnements dans le tarif**. Elles sont décidées à différents niveaux (de l'UE ou des États membres). Elles sont de nature douanière : Cas des contingents tarifaires (comportant des réductions de droits...).

Elles émanent également d'autres réglementations telles que les normes : Jouets, médicaments, machines, produits pétroliers...

Le non-respect peut être préjudiciable aux opérateurs, notamment dans les cas intervenant dans le domaine sanitaire, protection du consommateur.



### 5 QUELS RISQUES ENCOURT-ON EN CAS D'ERREUR DE CLASSIFICATION ?

Cela dépend des enjeux, des montants des droits non acquittés, de la nature des obligations non respectées, des circonstances ou des conditions de réalisation des infractions. **Les sanctions douanières sont graduées** et se traduisent le plus souvent par des amendes et le paiement de des droits dus pour régulariser l'opération.

**Dans les cas les plus graves**, les marchandises peuvent, en plus des amendes être abandonnées ou confisquées pour être détruites. Dans de rares cas, les opérateurs concernés peuvent également se voir infliger des peines d'emprisonnement, d'être interdits d'exercer, etc. Ils peuvent aussi perdre leur statut d'Opérateur Économique Agréé.